

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE EST EN MARCHÉ

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a fixé, le 30 janvier dernier, les modalités et le calendrier de mise en œuvre de la carte de l'intercommunalité gersoise prévus par le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le préfet notifiera dans les tout prochains jours aux communes et communautés de communes concernées les arrêtés qui permettront aux 27 communes du Gers isolées d'intégrer une communauté de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

Puis, dans un 2^{ème} temps, seront lancées les procédures de fusion de communautés de communes.

La prochaine réunion d'étape de la CDCI est prévue fin juin 2012.